

PAR COURRIEL

Québec, le 24 septembre 2020

Monsieur Daniel Genest
Directeur de projet
Ville de Québec
Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun
226-825, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2J 0B9
daniel.genest@ville.quebec.qc.ca

**Objet : Projet de construction d'un tramway à Québec – Questions complémentaires
du 24 septembre**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le **28 septembre** prochain à 12 h. Compte tenu de l'échéancier serré dont dispose la commission pour ses travaux, aucun délai supplémentaire ne peut être accordé.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. En page 154 de son Plan stratégique 2018-2027, le Réseau de transport de la Capitale présente un tableau de « Projections budgétaires 2018 et 2026 selon deux scénarios (millions \$) » qui compare le scénario au fil de l'eau au scénario suivant l'implantation des éléments du RSTC. Ce dernier scénario se base notamment sur les investissements requis de la part du RTC pour la mise en place du RSTC ainsi que sur une prévision d'augmentation d'achalandage de près de 30 %. Par ailleurs, la mise à jour des prévisions d'achalandage que vous avez déposée (DQ39.1) fait état d'une hausse d'achalandage prévue de plus de 40 % en 2026 par rapport au nombre de déplacements annuels effectués aujourd'hui par le RTC.
 - a. La commission d'enquête vous demande d'abord de produire une nouvelle version du « Tableau 5 / Projections budgétaires 2018 et 2026 selon deux scénarios (millions \$) » retrouvé en page 154 du Plan stratégique 2018-2027 (DA75) en y apportant les ajustements suivants :
 - Présentation des nouvelles données pour l'an 1 du RSTC résultant de la mise à jour des prévisions d'achalandage pour la seule portion du projet incluse dans le budget de 3,3 G\$ du RSTC, donc sans les services non inclus dans ce cadre budgétaire.
 - Ajout d'une colonne qui, pour l'an 1 du RSTC, présenterait les projections budgétaires qui reflètent notamment l'inclusion, dans les prévisions d'achalandage du document DQ39.1, d'éléments ne faisant pas partie du budget de 3,3 G\$ du RSTC comme les améliorations du service dans la couronne périphérique et l'ajout par la STL de parcours d'interconnexion avec le pôle d'échanges de Sainte-Foy.
 - b. En vous basant sur les ajustements décrits dans la question 1a ci-dessus, la commission vous demande de produire une nouvelle version du « Tableau 6 / Contribution financière de l'agglomération selon différents scénarios d'achalandage (millions \$) » qui se trouve en page 156 du Plan stratégique du RTC (DA75).
 - c. En vous basant sur les ajustements décrits dans la question 1a ci-dessus, la commission vous demande de produire une nouvelle version du « Graphique 6 / Évolution de la répartition des sources de revenus 2013-2026 » qui se trouve en page 157 du Plan stratégique du RTC.
 - d. Présenter une mise à jour estimée des éléments présentés aux figures 3, 4 et 5 selon chacun des scénarios : avec tramway seulement, avec tramway et couronne périphérique (DA75, p. 33).
2. En page 157 de son Plan stratégique, le RTC conclut que le financement des coûts de fonctionnement est un enjeu de taille et que « prendre le virage de la mobilité durable représente un enjeu national qui doit être solidement appuyé par les gouvernements des niveaux supérieurs. Le RTC souhaite obtenir des appuis supplémentaires lui permettant d'atteindre ses objectifs au cours des dix prochaines années ».
 - a. Considérant la hausse d'achalandage de 41 % projetée à l'an 1 et de 47 % à l'an 15 et les hausses de revenus qui en découleraient et considérant que les deux paliers de gouvernement contribuent pour 90 % des coûts d'immobilisations du RSTC, ce défi de financement demeure-t-il aussi aigu? Veuillez expliciter votre réponse.
 - b. Considérant que la hausse de l'achalandage prévue est liée à une amélioration de la qualité des services de transport collectif et sachant que le coût annuel de 1 074 \$ de l'achat d'un laissez passer mensuel est significativement inférieur au coût de l'usage d'une voiture, le RTC a-t-il envisagé d'augmenter le tarif du laissez passer mensuel de manière à majorer la part de

- la contribution des usagers à un niveau supérieur à ce qu'il est actuellement? Veuillez expliciter votre réponse.
- c. Dans quelle proportion une hausse du prix du laisser-passer affecterait-elle l'achalandage prévu (élasticité)?
3. En p. 6 des États financiers consolidés du Rapport d'activité du RTC, on présente une évolution des revenus et des charges du RTC pour les années 2017 et 2018 (DA41, annexe, p. 6).
 - a. Veuillez présenter les résultats pour 2019, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 1 du projet, ainsi que pour une année subséquente une fois le projet entièrement fonctionnel (années 10 à 15) selon les mêmes postes budgétaires, en indiquant au besoin les postes budgétaires supplémentaires ainsi que les notes explicatives utiles.
 - b. Veuillez chiffrer, détailler et expliquer les charges spécifiquement liées au tramway selon chacun des postes présentés : salaire, énergie, couts de financement, entretien des véhicules et des bâtiments, amortissement etc...
 4. Dans le bilan des réalisations liées au plan d'adaptation aux changements climatiques 2016-2020, il est mentionné que le plan d'adaptation aux changements climatiques sera révisé en 2020 et une reddition de compte annuelle serait effectuée pour en assurer le suivi (DQ41.1.2, p. 187). À quel moment exact le plan d'adaptation aux changements climatiques sera révisé ? Une version préliminaire est-elle disponible ? Le cas échéant, veuillez la déposer à la commission. Veuillez présenter et expliquer toutes les démarches entreprises dans le cadre de la révision plan d'adaptation aux changements climatiques.